Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_069-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 28 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anne-Thérèse GOUGEON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Anne-Thérèse GOUGEON à Mme Christelle RENAUD

OBJET : 2026/0629/069 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2026.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260629-2026_0629_069-DE

Vu la délibération n° 2025/0521/063 du Conseil municipal en date du 21 mai 2025, relative à la modification du règlement du concours des Maisons Fleuries 2025, et au montant de l'enveloppe budgétaire maximum à allouer,

Considérant l'organisation du concours annuel des Maisons Fleuries sur le territoire communal,

Monsieur Yvan LAGADEUC, conseiller municipal délégué en charge de la transition écologique et du développement soutenable, présente aux membres du Conseil municipal le rapport suivant :

Chaque année, le concours des Maisons Fleuries récompense les actions menées par tout habitant de la ville de Melesse en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins, balcons et fenêtres de son quartier. Cette année, la cérémonie de récompenses du concours aura lieu lors du Forum des Associations du 5 septembre 2026.

Il est nécessaire de définir l'enveloppe budgétaire maximum à allouer pour le concours des maisons fleuries sur l'année 2026. Il est proposé de conserver l'enveloppe maximum de 700 €.

Il est également proposé le règlement de concours joint en annexe de la présente délibération.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- votent le montant de l'enveloppe allouée susvisé pour les récompenses du concours,
- approuvent le règlement du concours des Maisons Fleuries 2026,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520